



Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 128 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. Paragraphe 3

Remplacer le tableau par le tableau suivant.

(En millions de dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2010-2011 ^a	5 159,0
À ajouter : incidence de la budgétisation intégrale des nouveaux postes approuvés en 2010-2011 (voir par. 6)	21,8
À déduire : Dépenses non renouvelables de l'exercice 2010-2011 (voir par. 8)	(45,9)
À ajouter : Activités ou manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice 2012-2013 (voir par. 13)	81,0
Variation	56,9
Total partiel	5 215,9
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours	240,2
Estimation préliminaire concernant les activités prescrites pour 2012-2013	5 456,1

^a Crédit initialement ouvert (résolution 64/244 A à C de l'Assemblée générale) et crédits ouverts ultérieurement (résolutions 64/260 et 64/288 de l'Assemblée générale).



2. Paragraphe 9

La dernière phrase doit se lire comme suit :

Des dépenses sont également prévues pour financer la création d'un groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée qui se réunira entre la vingtième et la vingt et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en vue d'échanger des informations sur les meilleures pratiques, ainsi que sur les législations nationales et le droit international existants et sur la révision des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus afin qu'elles tiennent compte des progrès récents de la science pénitentiaire et des meilleures pratiques en la matière, conformément au paragraphe 49 de la Déclaration de Salvador, telle qu'adoptée par le Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

3. Annexe II

À l'annexe II, remplacer la première partie du tableau par la suivante :

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013^a

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 ^a	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>
Crédits ouverts au budget de 2010-2011 (dont 2,7 millions de dollars au titre du Groupe de préparation et de soutien en cas de crise et 187 000 dollars au titre du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine) ^b	5 158 961,2
À ajouter : effet report de la création des postes et autres effets report d'activités approuvées en 2010-2011	21 827,0
À déduire : dépenses non renouvelables de l'exercice 2010-2011	(45 919,0)
À ajouter : activités ou manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice 2012-2013	81 013,3
Total partiel	5 215,882,5
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours ^c	240 181,9
Estimation préliminaire pour l'exercice biennal 2012-2013	5 456 064,4

^a Établie d'après les renseignements disponibles ou attendus.

^b Crédits ouverts initialement (résolution 64/244 A à C de l'Assemblée générale) et crédits ouverts ultérieurement (résolutions 64/260 et 64/288).

^c Missions en cours et missions dont le mandat a été mené à bonne fin ou n'a pas été renouvelé, ainsi que nouvelles missions commençant en 2011.